

ATLAS DES PAYSAGES DE L'ORNE

Le bocage de l'ouest ornais et du Mortainais



Sommaire

	Pages
Introduction	3
Caractéristiques de l'unité paysagère	3
■ Structure paysagère n°1 : la vallée du Noireau et ses affluents	6
■ Structure paysagère n°2 : les collines bocagères du Mortainais	8
■ Structure paysagère n°3 : le plateau agricole de polycultures	11
■ Matériaux et architecture	13
Qualification de l'unité paysagère	14
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	14
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	14
■ Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels	15
Les limites de l'unité paysagère	15
Les dynamiques paysagères à l'œuvre	18
■ Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	18
■ Les dynamiques perçues lors des ateliers	22
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	23
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	23
■ Atouts et opportunités	24
■ Faiblesses et menaces	24
Liste des communes concernées en tout ou partie	24

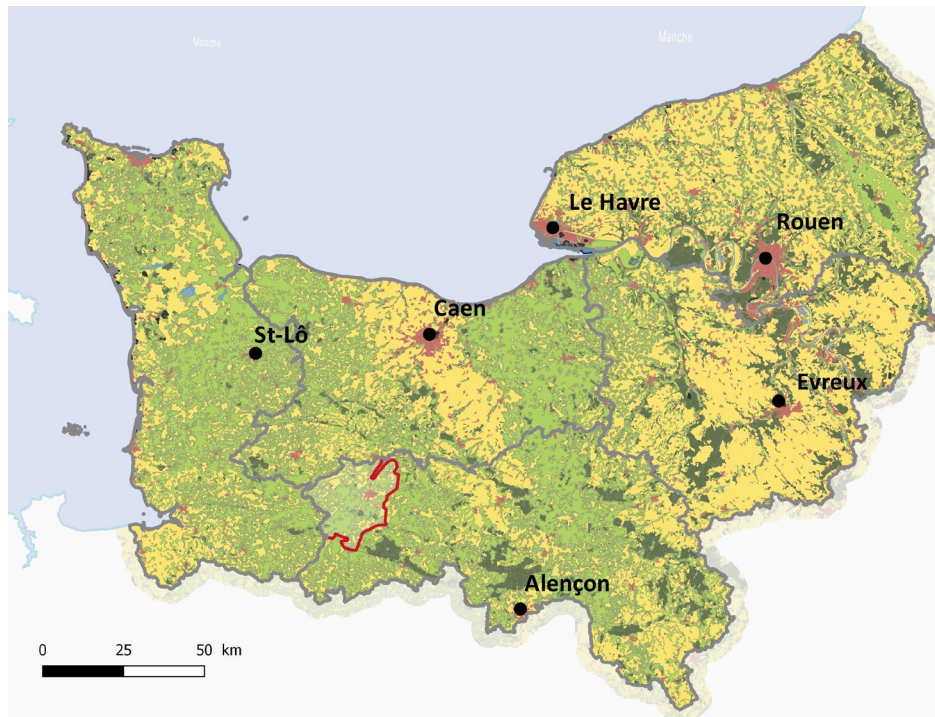


Relief mamelonné et horizon lointain au sud de Flers.

Photo de couverture :
Bocage arboré près de Saint-Cornier-des-Landes.

Introduction

Cette unité paysagère située à l'ouest du département se prolonge dans le département voisin de la Manche. Elle se caractérise par un relief mamelonné et un bocage dense et ancien.



Localisation de l'unité paysagère du bocage de l'ouest ornaï et du Mortainais

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire les traits caractéristiques d'un paysage (type de relief, composition, forme et trame des haies, implantation du bâti, matériaux et architecture...). Ceux-ci font partie des éléments qui permettent de le distinguer des paysages voisins, aux côtés de la qualification et de l'analyse des dynamiques (cf. parties suivantes).

Située à l'ouest du département, cette unité paysagère se caractérise par la présence de hautes collines bocagères (petits massifs composés de granit et de schistes) et de vallons, un relief désordonné dans lequel seules les vallées introduisent des lignes continues. Au nord-est de l'unité, le plateau agricole de polycultures effectue une transition vers les paysages plus pittoresques de la Suisse Normande.

L'unité paysagère se prolonge dans le département voisin de la Manche. A l'intérieur de l'unité, la crête de Saint-Cornier-des-Landes marque la limite de deux bassins versants (Seine-Normandie et Pays de la Loire - Bretagne). Dans cette unité paysagère, la ville de Flers, dont l'architecture est caractérisée par ses immeubles de la reconstruction, fait figure de centre urbain.

Adaptés aux particularités géomorphologiques de chaque secteur, des paysages variés se déploient en trois principales structures :

- la vallée du Noireau et ses affluents,
- les collines bocagères du Mortainais,
- le plateau agricole de polycultures.

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAIS ET DU MORTAINAIS - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

1. La vallée du Noireau et ses affluents

- Grandes vallées orientées Sud-Ouest/Nord-Est,
- Présences de buttes granitiques qui "contraignent" les vallées,
- Stabulations imposantes en fond de vallée,
- Interfluves où dominent les cultures,
- Sur les hauteurs, routes rectilignes aux abords "ouverts" offrant des vues sur le lointain.

Unité paysagère voisine :
"La Suisse Normande, entre plateau bocager et gorges"

2. Les collines bocagères du Mortainais

- Reliefs mamelonnés,
- Vues lointaines
- Bocage dense et ancien (haies bocagères implantées sur de petits talus, présence de hêtres),
- Ville en partie reconstruite après guerre (patrimoine 20ème siècle),
- Anciens villages ouvriers et anciennes mines de fer,
- Ligne de partage des eaux marquée par la crête de Saint-Cormier-des-Landes.





3. Le plateau agricole de polycultures

- Paysages ouverts de grandes cultures,
- Présence de cours d'eau qui dessinent sur la surface du plateau une micro topographie,
- Terres agricoles plus riches et plus profondes, les pâtures qui dominent les autres unités paysagères laissent ici la place aux grandes cultures (maïs, blé, fourrage...),
- Routes principales (D15, D909 et D43) linéaires.

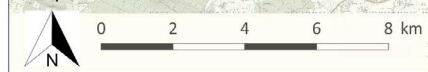
Unité paysagère voisine :
"La poiraiie claire et humide de Domfront et ses coteaux"

Unité paysagère voisine :
"Les crêtes forestières d'Andaine"

Légende :

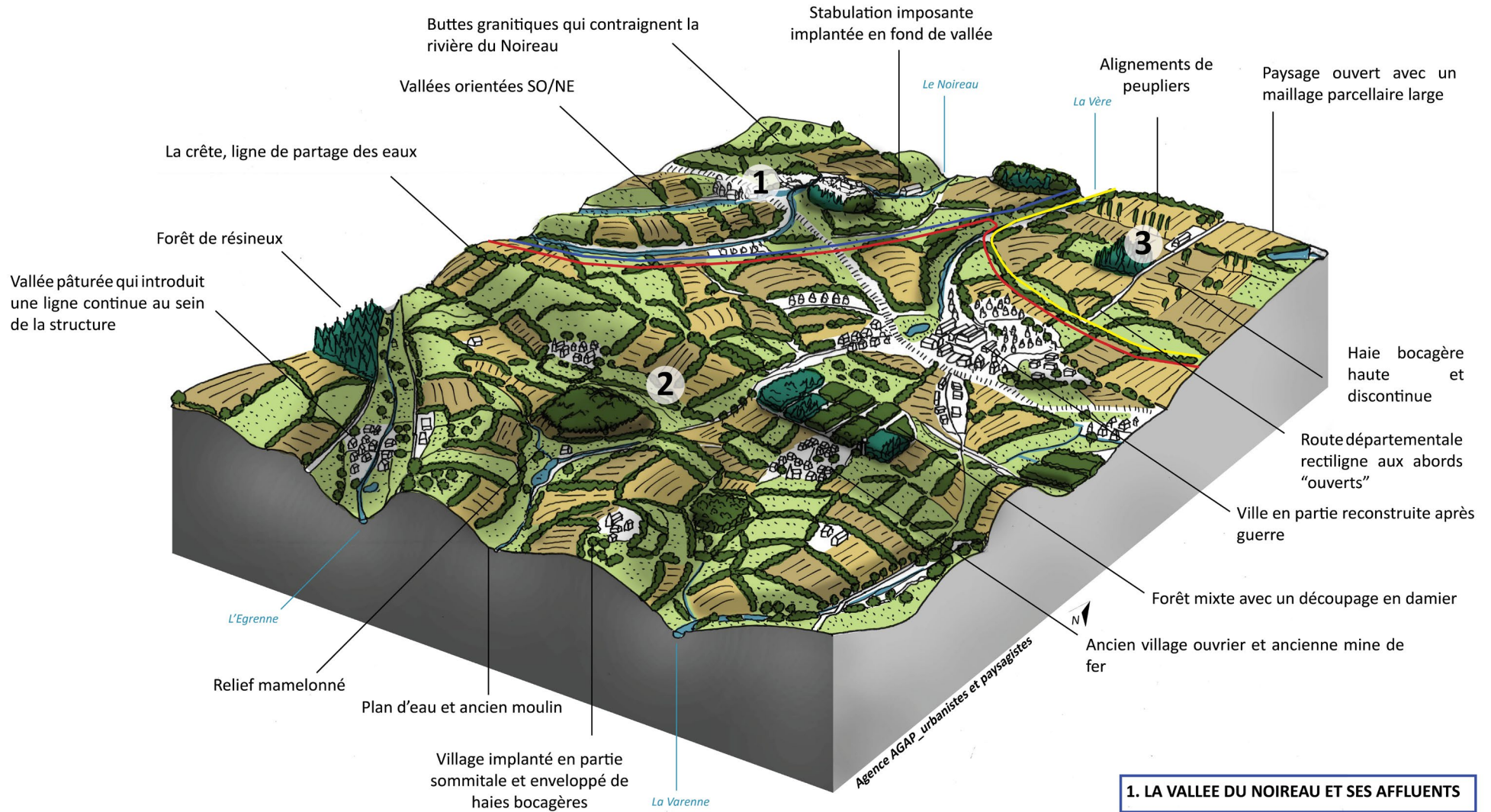
Limites paysagères progressives ●●●●●	Zones urbanisées	
Limites paysagères nettes ———	Forêts/ Réseau bocager	
	Espaces agricoles	
	Réseau hydrographique	

(Sources de la carte : IGN Bd-TOPO, Corine Land cover, Bd Alti) - Juillet 2017



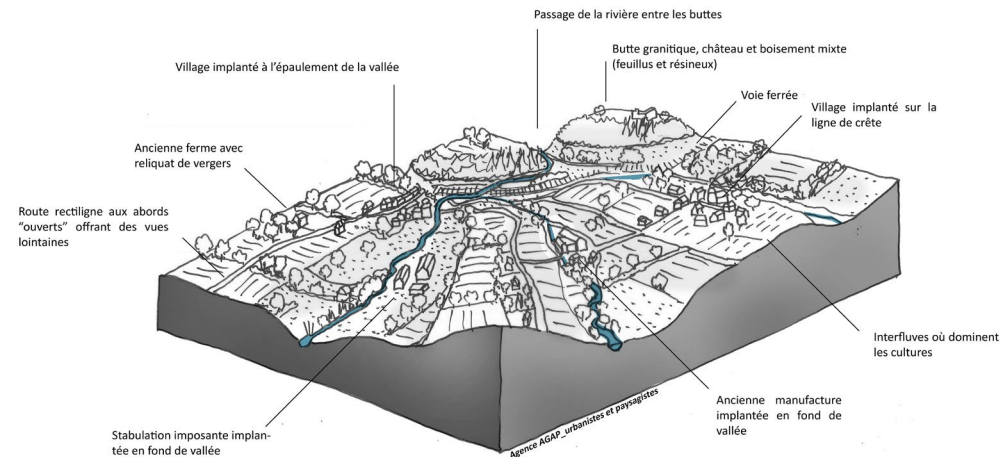
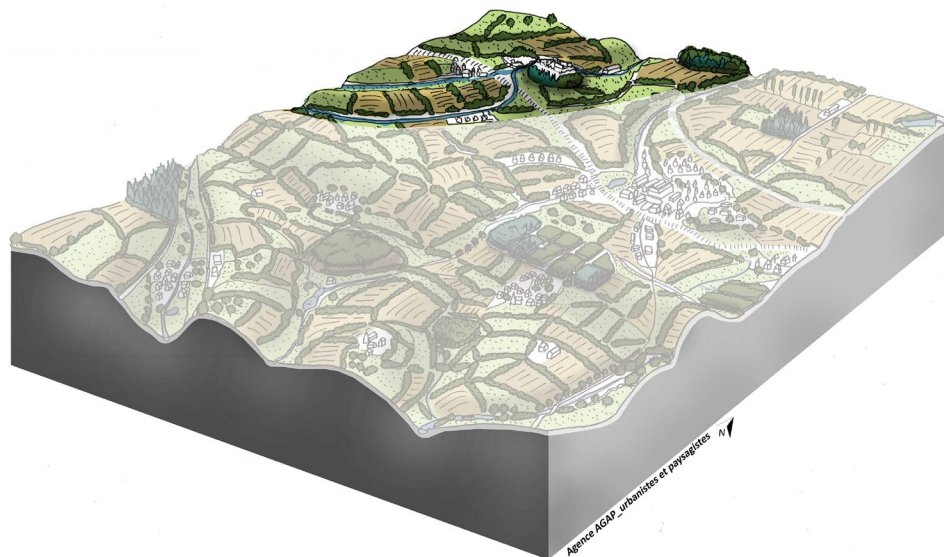
Atlas des paysages de l'Orne -
DREAL de Normandie

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAIS ET DU MORTAINAIS - Caractérisation



- 1. LA VALLEE DU NOIREAU ET SES AFFLUENTS
- 2. LES COLLINES BOCAGÈRES DU MORTAINAIS
- 3. LE PLATEAU AGRICOLE DE POLY CULTURES

Structure paysagère n°1 : la vallée du Noireau et ses affluents



Au sein de l'unité paysagère du bocage de l'ouest ornais et du Mortainais, où hautes collines et vallons cohabitent dans le désordre, seules les vallées du Noireau et de ses affluents : la Jouvine, le ruisseau de Vautigé, le Troitre, etc. (et dans une autre mesure la vallée de l'Egrenne au sud de l'unité), introduisent des lignes continues qui donnent des éléments de repère.

Vallées et vallons se heurtent, au nord de l'unité, aux massifs granitiques et de schistes du Mont de Cerisy (altitude 246 m) qui contraint la rivière du Noireau à s'engouffrer dans un passage étroit.

Cette structure paysagère est constituée de paysages plus ouverts sur les hauteurs, au niveau des plateaux et interfluves (où dominent les cultures), et des paysages plus intimes en fond de vallée (où dominent les pâtures). Tinchebray constitue une bourgade imposante au sein de ce paysage rural.

● Les vallées bocagères du Noireau et de ses affluents orientées sud-ouest/nord-est

Les vallées bocagères du Noireau et de ses affluents introduisent des vues sur le grand paysage et des lignes de fuite marquées par les lignes de crête et les fonds de vallées. Ces espaces apparaissent comme singuliers par rapport au reste de l'unité au relief désordonné. On note ici la présence de hêtres dans les haies qui viennent s'ajouter aux essences que l'on trouve habituellement dans l'ouest de l'Orne (chênes, châtaigniers, noisetiers, aubépines...)

● Les buttes granitiques

Les buttes, qui forment les points dominants, correspondent aux massifs de granit et à leur auréole résistante. Le Mont-de-Cerisy contraint ainsi la rivière du Noireau à s'engouffrer dans un passage étroit au niveau de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont.

Le Mont-de-Cerisy, situé à une altitude de 246 m, domine le paysage. Ce site, ancienne place forte, accueille aujourd'hui des activités de loisirs et des circuits de randonnées. En mai, la floraison des rhododendrons lui confère un aspect spectaculaire. Le site est en grande partie boisé (forêt mixte feuillus et résineux).



Photo DREAL (2014) – Vue sur le Mont-de-Cerisy.

● Implantation des fermes et des villages

L'implantation des fermes et des villages s'est faite de manière dispersée. On trouve, principalement, les villages à l'épaulement bas des vallées sur les versants sud comme le bourg de Montsecret, ou en partie sommitale comme le bourg de Frêne. Les fermes et hameaux sont très souvent entourés d'anciens prés-vergers et dans les fonds de vallées, se trouvent de grandes stabulations ou d'anciennes manufactures.



Ancienne ferme entourée de vergers et village implanté en fond de vallée ; Montsecret-Clairefougère.

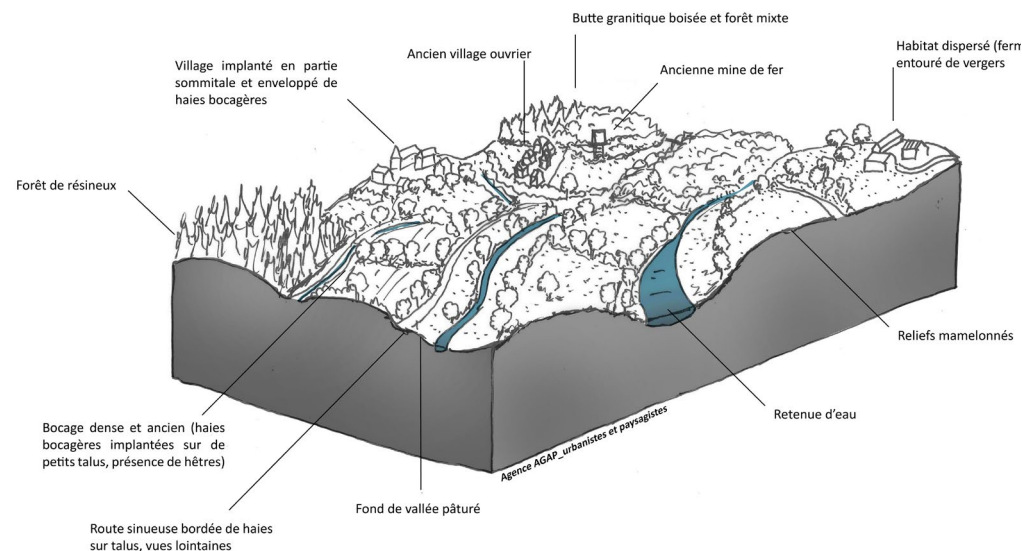
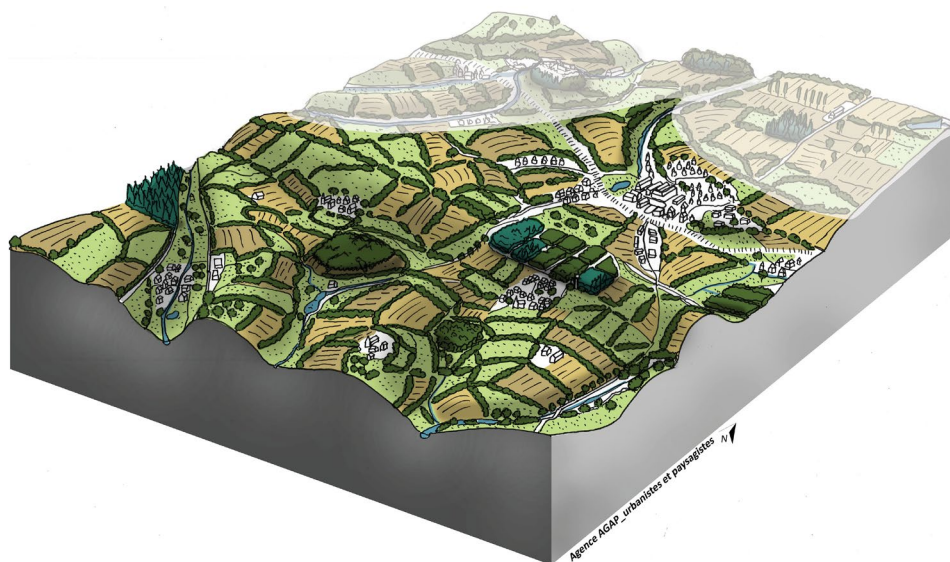


Bourg de Montsecret-Clairefougère.

● Présence d'activités industrielles

La présence de mines d'extraction de fer, au sein de l'unité paysagère, a influencé le développement d'industries spécialisées comme à Tinchebray.

Structure paysagère n°2 : les collines bocagères du Mortainais



Les paysages des collines bocagères du Mortainais sont caractérisés par des reliefs mamelonnés au bocage dense et ancien, ainsi que par la présence d'un habitat dispersé (fermes et hameaux).

Au nord de la structure, la ville de Flers se caractérise par son architecture issue de la reconstruction ; la ville ayant été détruite presque en totalité lors de la seconde guerre mondiale.

La présence d'anciennes mines de fer, localisées principalement sur la ligne de crête de Saint-Cornier-des-Landes, a laissé des vestiges architecturaux encore visibles : des puits, mais également des villages d'ouvriers notamment près de la forêt de Halouze.

● Un relief désordonné au bocage dense et ancien

Le relief des collines bocagères du Mortainais reflète une structure géologique complexe, composée de petits massifs granitiques et de schistes en partie métamorphosés, auxquels s'ajoutent les grès siluriens du synclinal de la Lande Pourrie. Sur ces sols impropres à l'agriculture, seul les bois peuvent pousser. Certains sont étendus comme la forêt de Halouze.

Le réseau hydrographique, lui aussi complexe, est composé de ruisseaux et de rivières qui s'écoulent dans toutes les directions et qui confèrent aux paysages un aspect désordonné, dans lequel seules les grandes vallées introduisent des lignes continues.

La structure bocagère sur cette partie de l'unité est globalement bien préservée avec un bocage dense et ancien, composée de haies constituées soit d'arbres de haut-jet, soit de cépées, soit de deux strates avec des arbres émondés (chênes et hêtres, châtaigniers, les frênes sont présents dans les stations les plus fraîches). Les haies sont plantées sur des talus bas d'environ 1 m.



Relief mamelonné ; bois de Saint-Cornier-des-Landes.



Haie bocagère sur talus, au sud de la crête de Saint-Cornier-des-Landes.

● Anciens villages ouvriers et anciennes mines de fer

La présence de minerai de fer, entre le grès armoricain et les schistes, a favorisé le développement d'une activité industrielle, tournée vers l'extraction, dont il reste encore aujourd'hui des vestiges : anciennes mines de fer et villages ouvriers.



Anciens villages ouvriers implantés à proximité des mines à Tinchebray-Bocage.



Anciens villages ouvriers implantés à proximité des mines à Saint-Clair-de-Halouze.

- **Aménagements de cours d'eau**

A partir du XIX^e siècle, les fonds de vallées ont été aménagés, comme à Varenne ou à Dompierre (étang du vieux fourneau), afin d'alimenter des petites forges profitant ainsi des nombreuses rivières qui parcourent le pays. Ces espaces sont, aujourd'hui, valorisés par le tourisme, à travers des circuits de randonnées comme le circuit du fer qui relie La Ferrière-aux-Étangs et Dompierre.

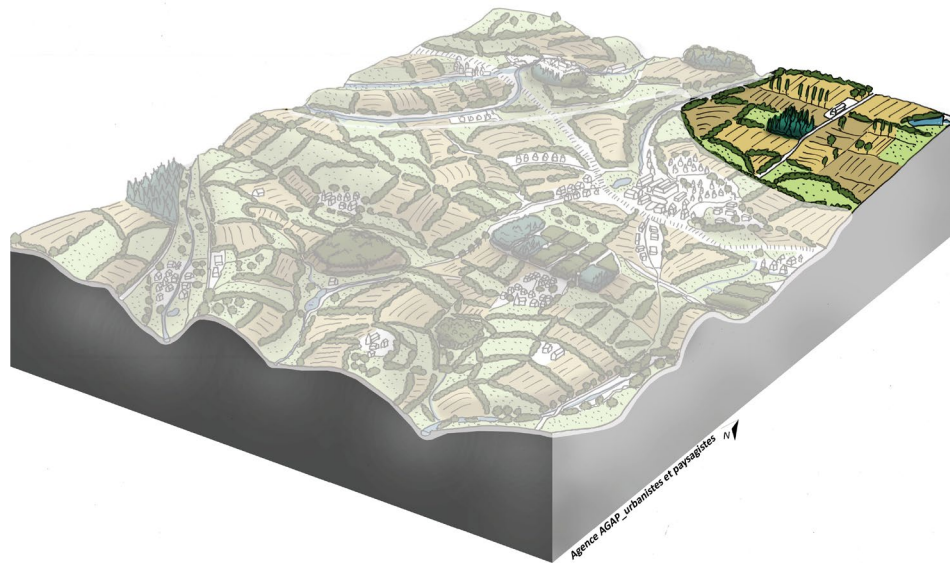
- **Flers, ville en partie reconstruite (patrimoine du XX^e siècle)**

Au nord de la structure, la ville de Flers se caractérise par son architecture issue de la reconstruction, suivant un plan d'ensemble réalisé par deux architectes (Pierre Boulanger puis Pierre Communal). La ville conserve la trame urbaine préexistante mais les voies sont élargies.

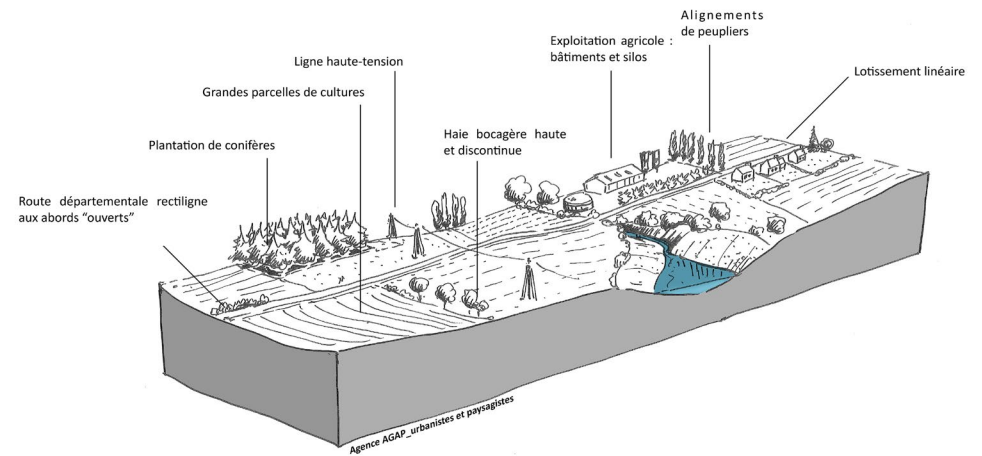


Vue sur les immeubles de la reconstruction du centre-ville de Flers.

Structure paysagère n°3 : le plateau agricole de polycultures



Cette structure paysagère ouverte et cultivée tranche fortement avec le reste de l'unité, aux paysages plus intimes, boisés et mouvementés. Ici, le relief s'est largement étiré et adouci. Seuls les cours d'eau dessinent, sur la surface du plateau, une micro-topographie. Ces zones plus humides (bassins, cours d'eau) sont soulignées, dans le paysage ouvert, par la présence de ripisylves, parfois composées de peupliers, dont la silhouette haute et effilée est fortement visible dans le paysage horizontal.



● Un paysage de grandes cultures

Terres agricoles plus riches et profondes, les pâtures, qui dominent les trois autres structures de l'unité, laissent ici place aux grandes cultures (maïs, blé, colza, fourrage...) et à des paysages horizontaux composés de grandes parcelles homogènes et géométriques, où l'arbre isolé est devenu rare. Ces parcelles sont bordées de haies bocagères relictuelles et composées de sujets particulièrement grands, car peu entretenus (chênes, frênes). De nombreuses parcelles boisées (feuillus et résineux) ponctuent également le paysage et dessinent des lisières frontales peu perméables sur l'horizon. Les secteurs les moins boisés et les moins urbanisés donnent à voir des points de vue remarquables sur le paysage lointain, notamment en situation de belvédère sur les gorges de l'Orne.

- **Des routes rectilignes**

Empruntant des paysages peu accidentés, les routes principales de la structure paysagère (RD 15, RD 909 et RD 43) sont particulièrement linéaires. La présence de haies rares et hautes renforce l'impression de linéarité d'un paysage où les plans se superposent et « s'aplatissent ».



Vue sur les coteaux boisés des méandres de l'Orne depuis le plateau horizontal et cultivé.

Matériaux et architecture



Les spécificités locales liées à l'usage de certains matériaux de construction ainsi qu'à un type d'architecture contribuent à la caractérisation d'un paysage. C'est pourquoi elles font l'objet d'une analyse.

● Du grès et du bocage

Végétal et minéral, une association commune qui prend tout son sens sur ce territoire normand. Le grès a formé des paysages impressionnants et est le principal matériau de toutes les constructions. Tandis que le végétal, qui structure le relief du paysage grâce au bocage, est source d'alimentation, pimente le paysage de ses variations de couleurs et, en définitive, fait naître cette ambiance de campagne paisible et harmonieuse.

La présence de minerai de fer induit l'utilisation d'un granit plus sombre qui donne à l'architecture un aspect austère. Ici, contrairement à l'est du département, l'ardoise domine sur la tuile.



Architecture de la reconstruction à Flers. Cette architecture reprend les formes et les matériaux traditionnels de la ville, tout en intégrant des matériaux plus modernes comme le béton, utilisé notamment en façade pour les linteaux et jambages.



Maisons en granit à Tinchebray-bocage, toitures en ardoises. Parements en moellons, usage de blocs de granit taillés pour les chaînages et encadrements. Mélange de granit clair et granit ferrugineux plus sombre. Grange en granit avec usage de la brique pour les encadrements à Lonlay-l'Abbaye.

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage.

Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. L'Atlas des paysages en considère deux en particulier :

- les représentations qui font référence à une culture locale, et qui traduisent la manière dont les habitants perçoivent et vivent leur territoire. Celles-ci ont été collectées lors des Ateliers du Paysage et ont été intégrées à l'atlas selon les principes suivants :
 - si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées ;
 - si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation ;
 - si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte ;
 - enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.
- les représentations paysagères qui renvoient à une culture académique et sont véhiculées par les arts (littérature, peinture, photographie, cinéma...), les médias... Une recherche bibliographique a permis de rassembler les éléments les plus évoqués au fil de l'histoire.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

• L'appropriation du nom

L'intitulé de l'unité « bocage de l'ouest ornais et du Mortainais » est tout à fait reconnu à l'unanimité par les participants et n'amène pas de commentaires.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Des discours des participants, entendus au cours des différents ateliers, émerge une perception de l'unité paysagère en 4 grands ensembles (dont un dans la Manche non décrit ci-après) qui s'organisent selon les activités industrielles développées au cours du XIX^e siècle et qui ont forgé l'âme de chaque paysage. Cette présence du patrimoine industriel caractérise l'unité paysagère à l'échelle du département.

- **Le secteur des mines**, qui renvoie aux activités d'extraction du fer des années 1970, la dernière mine ayant fermé au cours de l'année 1978. Cet espace s'étend dans un triangle formé par les villages de La Ferrière-aux-étang, de Saint-Clair-de-Halouze et de Dompierre, sur la toile de fond de paysages vallonnés et bocagers. Cette histoire est aujourd'hui préservée. Par exemple, est citée l'action de l'association « Le savoir et le fer » qui a engagé la restauration du dernier chevalement, édifice ici métallique construit sur l'ouverture du puits de la mine, à Saint-Clair-de-Halouze. Au-delà du patrimoine minier, est évoqué « l'esprit minier » qui est intégré à ce mode de production et géré par les sociétés minières. « *Il existe une cité minière à Saint-Clair, qui perdure encore aujourd'hui, alors que l'exploitation minière s'est arrêtée depuis bien longtemps. Il y a un lien avec le Calvados minier, avant l'Orne. Les gens qui sont venus travailler sont des Belges, des Polonais, des Algériens, des Comoriens dont la présence, aujourd'hui, rappelle les vagues successives*

d'arrivée d'une nouvelle main d'œuvre bon marché » au rythme des besoins de l'activité industrielle.

- **Le secteur de Tinchebray/Flers n'est plus empreint des activités de métallurgie et de tissage passées.** A Flers, qui a bénéficié du passage de la voie ferrée, l'activité textile du tissage « *faisait changer chaque jour la couleur de la rivière de Flers* ». A Tinchebray, la forge familiale des « choux », nom donné aux personnes, produisait des clous pour la Marine Nationale, par l'entremise des négociants en clous, qui exerçaient leur activité sur le « marché aux clous ».

- Le climat, ici plus humide, a été également favorable à la plantation de hêtres. Ce bois était alors utilisé pour préparer les arceaux de cerclage des tonneaux de cidre. Aujourd'hui, l'exploitation forestière s'est tournée vers la préparation des piquets de clôture.

Ces activités industrielles, à taille humaine, n'ont pas bouleversé le **paysage de bocage** qui reste toujours très présent, à travers le maillage de ses chemins creux. D'ailleurs, pour plusieurs participants, Tinchebray est « *une montagne qui est la continuité ou l'annonce, selon de quel côté on se met, de la Suisse normande* ». Sont cités comme lieux emblématiques de l'unité paysagère, le village de Saint-Pierre-d'Entremont et le Mont-Crépin, qui avec ses grandes falaises de 40 m de haut, rappelle l'appartenance des lieux à la zone de crêtes gréseuses du sud normand. « *C'est la ligne de partage des eaux vers la Manche ou vers l'océan Atlantique* ».

- **Le secteur des marais** s'étend dans le sud de l'unité paysagère en débordant largement à l'est, sur le département de la Manche, en suivant les bassins de la rivière de L'Egrène et de l'un de ses affluents, la Sonce. Le paysage se développe sur des zones de plaines inondables jusqu'aux marais de Rouellé. Les lieux emblématiques cités par les participants sont les villages de Saint-Gilles-des-Marais, de Rouellé et le bassin de L'Egrène. Un participant propose d'étendre cette limite jusqu'au village de Mortain dans la Manche, pour parler des « talus de dentelle » si typiques, constitués d'alignements de hêtres aux racines dénudées par l'érosion des talus.

Ateliers du paysage

Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels

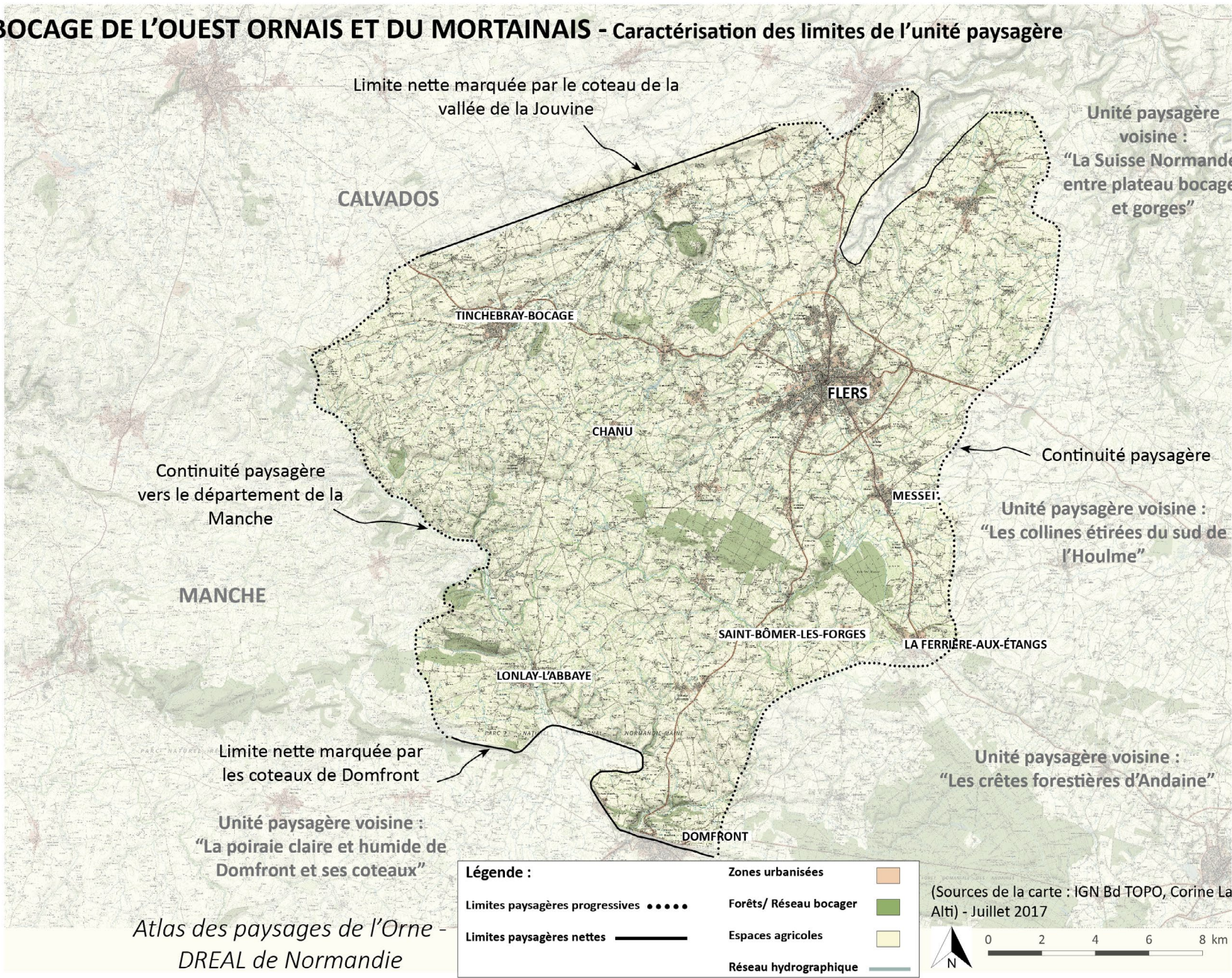
Le passé industriel du territoire fait l'objet d'une attention particulière, aussi bien à l'échelle locale que globale. C'est également le cas de sites naturels remarquables comme la Fosse-Arthour, le Mont-Crépin, le Mont-Cerisy, ou Saint-Pierre-d'Entremont. Les échanges locaux montrent aussi un intérêt pour les paysages de marais, qui en effet, ne faisaient pas l'objet d'une reconnaissance sociale au cours des siècles précédents.

Les limites de l'unité paysagère



Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Celle-ci a été définie pour être en cohérence avec les unités définies au niveau national, elle est pertinente pour une lecture à une échelle du 1/100 000.

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAIS ET DU MORTAINAIS - Caractérisation des limites de l'unité paysagère



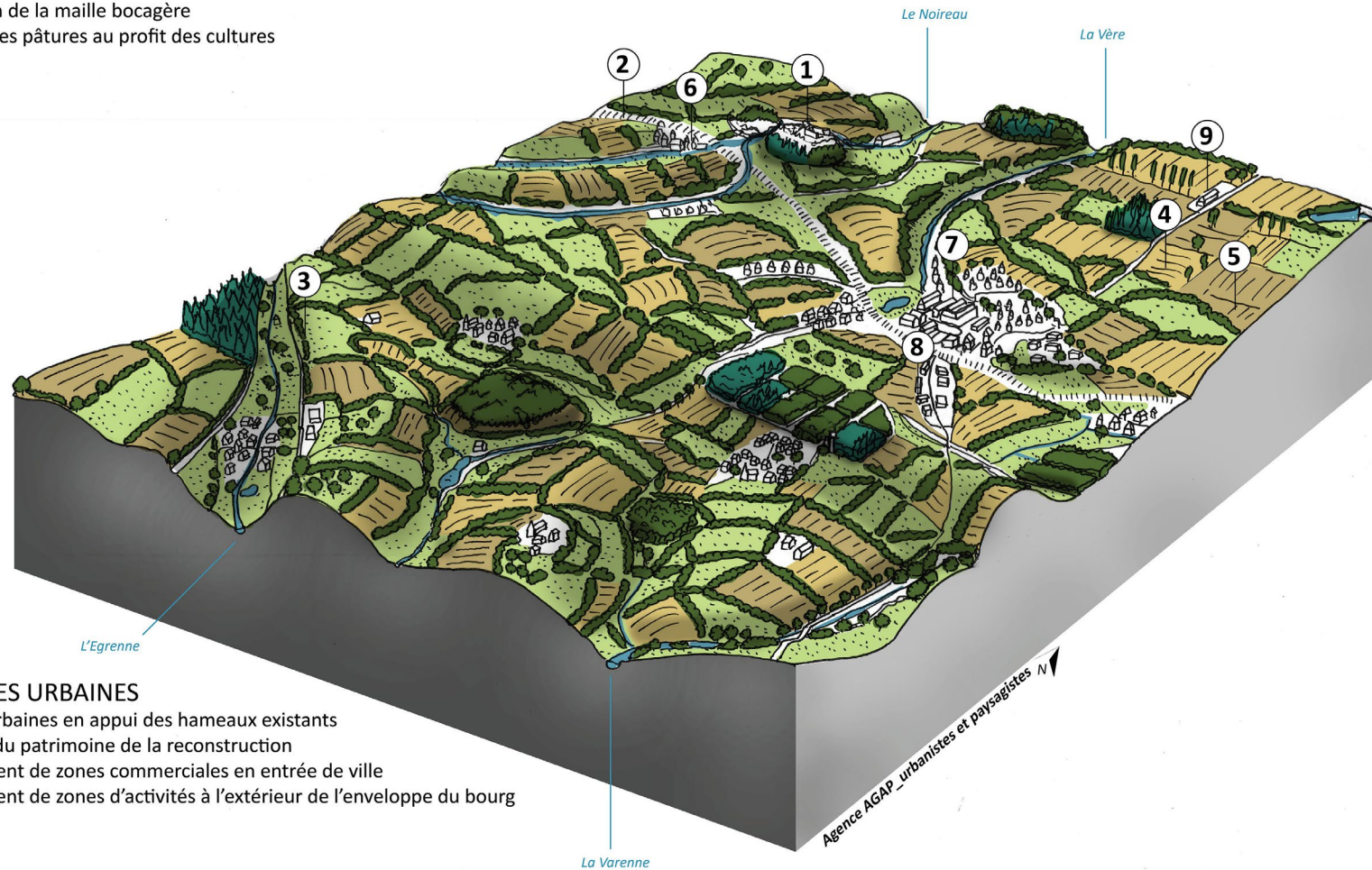
Atlas des paysages de l'Orne - DREAL de Normandie

Agence AGAP Urbanisme & Paysage

LE BOCAGE DE L'OUEST ORNAIS ET DU MORTAINAIS - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Boisement
2. Entretien et régénération des haies
3. Epaissement des haies bordières
4. Simplification de la maille bocagère
5. Diminution des pâtures au profit des cultures



DYNAMIQUES URBAINES

6. Extensions urbaines en appui des hameaux existants
7. Valorisation du patrimoine de la reconstruction
8. Développement de zones commerciales en entrée de ville
9. Développement de zones d'activités à l'extérieur de l'enveloppe du bourg

Les dynamiques paysagères à l'œuvre

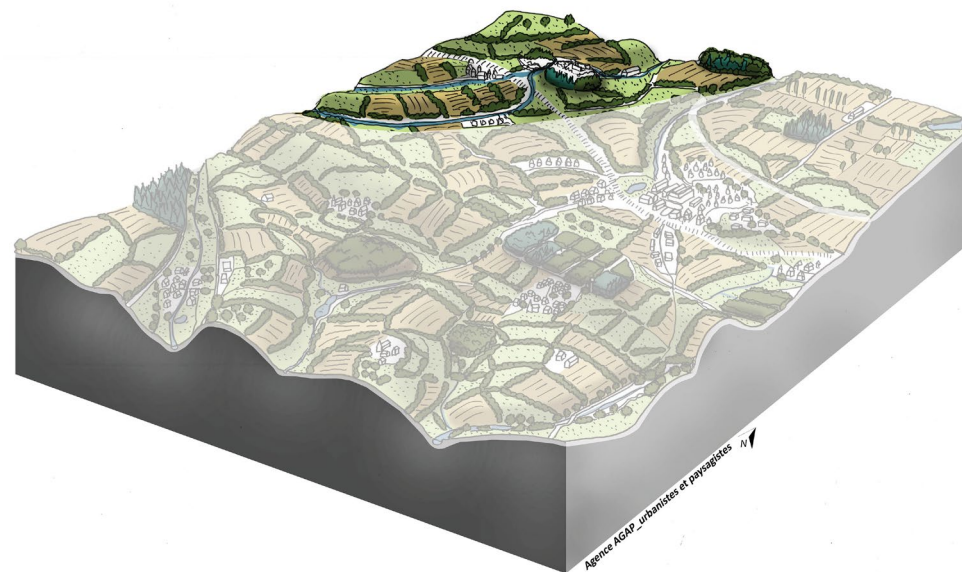


L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose à la fois sur les dynamiques réelles : à partir de la base de connaissances issues de l'inventaire des paysages (2001), d'un travail de terrain, de l'étude de données statistiques (données INSEE, Fichier des Logements par Communes, Mise à jour des informations cadastrales, Registre Général Parcellaire, Etablissement Public Foncier de Normandie, des Fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel 2), de données photographiques : vues aériennes de l'IGN - années 50 et prises de vues obliques (observatoire de la DREAL depuis une vingtaine d'années) ; mais également sur les dynamiques perçues par les habitants, à partir des données récoltées lors des Ateliers Paysages à l'échelle locale.

L'actualisation de l'atlas paraît particulièrement intéressante pour analyser les évolutions qui ont eu lieu depuis la réalisation du premier Atlas des paysages, paru en 2001. Celui-ci mentionnait de nombreux arasements de talus et de haies donnant place à de grandes parcelles nues. Dynamique encore d'actualité aujourd'hui, puisque les analyses statistiques, menées par la DREAL, montrent, qu'entre 1998 et 2012, la densité des haies par km² a diminué de 3,1 km, soit une baisse de 30 %, ce qui correspond au plus fort taux observé dans le département (Évolution de la densité : Étude statistique de la dynamique bocagère menée (DREAL), Densité de haies en 2018 : Géonormandie (DRAF)). Les visites de terrain ont permis de constater que ces disparitions s'accompagnent de la disparition des talus.

Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n°1 : la vallée du Noireau et ses affluents**



- **Épaississement des forêts du Mont-Cerisy**



Sur ces photographies aériennes de 2000 et 2014, on constate un épaississement des boisements et des couverts forestiers au niveau du Mont-Cerisy. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

- **Haies bocagères coupe-vents**



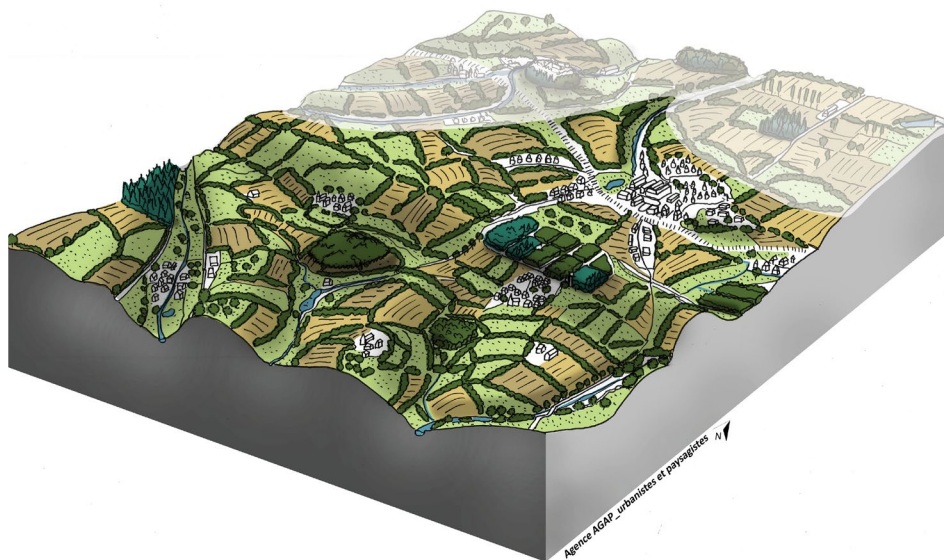
Photographies aériennes 1949-2012 (Données GEOPORTAIL) - Commune de Montsecret-Clairefougère - Sur les parties hautes de la structure, les haies orientées nord-sud ayant un rôle de coupe-vent sont maintenues. On remarque, à l'inverse, une diminution d'une haie bordière. Il s'avère qu'elle est aujourd'hui régénérée avec la plantation d'une haie arbustive qui vient en « bourrage » des arbres émondés conservés.

- **Transformation des hameaux existants et diminution des pré-vergers**



Photographies aériennes 1949-2012 (Données GEOPORTAIL) - Commune de Montsecret-Clairefougère - Les extensions urbaines récentes se sont faites en appui des fermes et hameaux existants, ce qui a pour effet de renforcer le mitage du territoire.

• **Dynamiques de la structure paysagère n°2 : la vallée de la Vée**



• **Enrésinement**



Comparaison 2000-2014. St-Christophe-de-Chaulieu, la culture du sapin est réalisée sur une centaine d'hectares. On retrouve ce type de culture (au rendement rapide), à une moindre échelle, sur l'ensemble de la structure, sur les terres difficilement valorisables par l'agriculture, comme au niveau de la forêt de Halouze. La présence de résineux mêlés aux reliefs confère aux paysages des aspects de paysages de moyenne montagne. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

• **Vues externes de Flers : développement des zones commerciales**

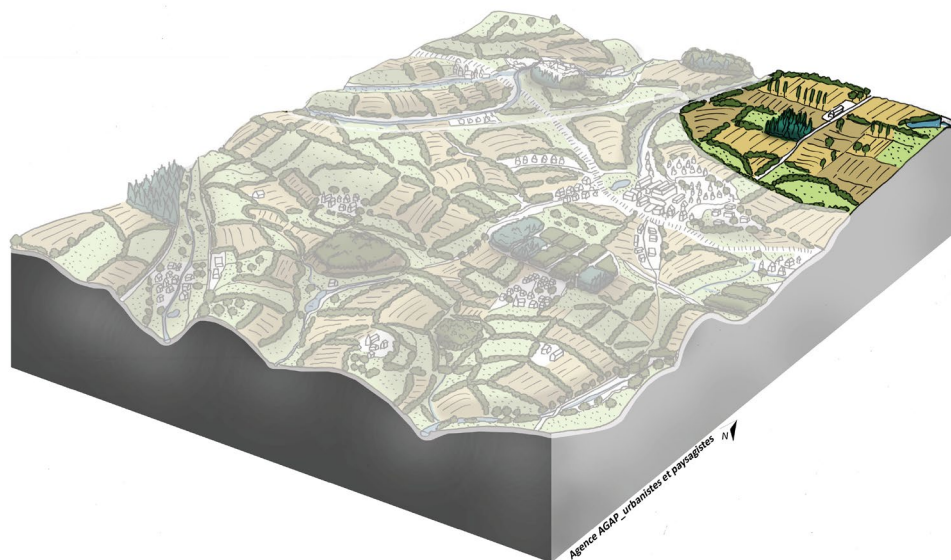


La dynamique urbaine la plus notable autour de Flers est le développement des zones commerciales qui viennent s'étendre sur les espaces agricoles, comme ici en entrée de ville au sud, où le Calvaire, qui était autrefois implanté le long de la RD au bord des champs, se retrouve aujourd'hui au milieu des enseignes commerciales.

• **Augmentation de la vacance des logements**

Selon les données INSEE, alors que les zones commerciales se développent autour de Flers, le reste du territoire de l'unité connaît une hausse importante des logements vacants, notamment à l'est de l'unité et au sud de Flers (Source : Fichier des Logements par Communes - Filocom).

- **Dynamiques de la structure paysagère n°3 : les vallonements bocagers des déserts**



- **Simplification de la maille bocagère, diminution des pâtures au profit des cultures et développement de zones d'activités à l'extérieur de l'enveloppe du bourg**

Comme en 2001, l'extension du maïs-fourrage et l'élargissement de la maille parcellaire sont toujours particulièrement marqués sur le plateau d'Athis de l'Orne. Les grandes parcelles de labour dominant, tandis que des haies disparates sont réduites à des alignements de chênes.



Photographies aériennes 1949-2012 (Données GEOPORTAIL) - Athis-de-l'Orne- Simplification importante de la trame bocagère et agrandissement de la taille des parcelles, disparition de la haie bocagère et des prés-vergers, diminution des pâtures au profit des grandes cultures, développement de ZA à l'extérieur de l'enveloppe du bourg et extensions récentes de l'habitat sous forme de lotissements.

Les dynamiques perçues lors des ateliers

Les dynamiques des paysages relevées par les participants concernent, à la fois, les paysages agricoles et les paysages urbains selon cette dichotomie qui caractérise cette unité paysagère, et selon des perspectives propres à chaque type de paysage allant du « **patrimoine champêtre des chemins de randonnées** » aux « **immeubles de la Reconstruction** ».

Comme ailleurs dans tout le département de l'Orne, l'évolution des paysages qui est la première abordée en atelier est celle des **paysages agricoles**, marquée par la disparition du bocage et des talus arborés plus précisément, le remplacement des prairies par les cultures, la standardisation des paysages avec une évolution vers la remise en herbe le long des cours d'eau. En même temps, d'autres participants parlent « *de la centaine de sentiers creux qui maillent le territoire et permettent de le découvrir à pied, à vélo et à cheval* » soulignant la valeur patrimoniale qui est attachée à ces éléments paysagers. Le fait de souligner ces deux regards, qui peuvent paraître paradoxaux, amène l'assemblée à reconnaître que, finalement, la dynamique paysagère de l'ouest ornaï serait effectivement plutôt le statu quo que la dégradation. « *On a conservé les haies, mais on les a mutilées avec le passage à 1,5 mètres, sous couvert d'élagage. Les chemins creux arrêtent de disparaître. Mais aujourd'hui, il faut bien reconnaître que l'approche des chemins creux est complètement différente ; on est passé d'un usage agricole à un usage de loisir pour les promenades* ». Un participant raconte l'impact économique réel qui est à rattacher aujourd'hui à l'activité de randonnée. « *Des randonneurs viennent de Belgique pour se promener ici. Il y a aussi les anciens agriculteurs qui se promènent.* » Ainsi, les chemins creux drainent à la fois des touristes et des locaux pour les balades familiales. La demande locale de chemins de petite randonnée est aujourd'hui très forte. Est-ce que ce nouvel usage du bocage est en mesure de remplacer le rôle autrefois attribué à l'activité agricole ?

De façon unanime, ce paysage de bocage est « *un patrimoine commun. Avant, c'était les agriculteurs qui agissaient sur le paysage. Et aujourd'hui, on est plusieurs usagers (...). La qualité du paysage, c'est l'authenticité avec l'utilisation des ressources locales* ».

Comme une transition, un participant semble résumer les remarques échangées en disant : « *Il existe de moins en moins de haies, de moins en moins d'arbres et de moins en moins d'eau* ».

Ce qui amène les discussions sur la question des **paysages urbains** et de l'urbanisation qui a induit la disparition de nombreuses zones humides. Le développement des zones urbanisées s'est aussi accompagné du développement des zones industrielles et des zones commerciales. « *Aujourd'hui, il n'y a pas de vacance dans ces zones. On voit bien qu'il y a un besoin à ce que ces zones continuent de s'étendre. Il faudrait ouvrir 10 hectares de zones commerciales aux dépens de 10 hectares agricoles* ». La dynamique des paysages urbains est portée essentiellement par ce mouvement de l'étalement urbain. Le renouvellement urbain n'a pas d'impacts visuels, ou de façon assez limitée, avec le report des entreprises vers la périphérie pour des raisons d'accessibilité et de visibilité.

Cette ré-organisation de l'espace urbain concerne également les habitants. Deux sujets émergent des échanges. D'abord, la question de la dynamique paysagère des espaces urbains, apparaît fortement impactée par le développement, voire l'accélération des déplacements avec la place accrue (et dommageable pour certains) prise par les nouvelles infrastructures routières, construites ces dernières années. Un participant intervient pour évoquer le fait de la concurrence qui s'est établie entre les différentes zones urbaines, au profit de celles qui rassemblent tous les services attendus par les habitants (médecins, écoles, commerces...) dans un périmètre de 20 minutes autour des zones d'habitations. « *Les gens ne veulent plus faire le taxi en se déplaçant d'un service à l'autre géographiquement éclatés* ». Et, pour les participants, la vacance des bourgs résulterait de l'inadaptation de l'offre de logements aux attentes sociétales actuelles en matière d'habitat.

Le deuxième sujet qui s'inscrit dans la continuité des échanges précédents sur « *l'habitabilité des espaces urbains* », amène à discuter du retour des habitants « *en ville* » et tout particulièrement des jeunes couples bi-actifs « *Ces nouveaux habitants investissent les appartements typiques de la période de la Reconstruction de Domfront (voir unité paysagère de La poiraié claire et humide de Domfront et ses coteaux), de Flers, etc.* »

... /...

Ateliers du paysage

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces

... / ...

« Très souvent, deux appartements sans balcon sont réhabilités en un seul appartement de 100 à 120 m². C'est la taille qui est le premier critère de choix ». Ainsi, ces immeubles des années 50 jusqu'à 1978 sont devenus, au cours de ces dernières années, des éléments patrimoniaux forts. Avec l'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la ville de Flers a développé un nouveau champ d'intervention de la politique de préservation du patrimoine et du paysage urbain, par la mise en place de deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) fléchées sur ce patrimoine. Ces actions de préservation s'intègrent au sein d'un club national de labellisation des Villes de la Reconstruction, où participent par exemple, les villes de Flers, de Vire, de Brest et du Havre.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les dynamiques réelles et les dynamiques perçues sont proches, avec notamment, pour constat, une évolution des paysages liée à l'évolution des pratiques agricoles, avec en parallèle le fort intérêt accordé aux chemins pour la randonnée. Les évolutions urbaines font également partie des préoccupations, notamment la dévitalisation des centres-villes.

Ateliers du paysage



A partir d'une analyse alliant l'analyse des paysagistes et les perceptions locales, les forces et les faiblesses de l'unité paysagère ont fait l'objet d'une synthèse.

La question posée par le sociologue aux participants en atelier « *Quels sont les atouts, les faiblesses ou les menaces pour préserver la qualité paysagère de votre territoire ?* » amène des réponses de la part des participants scindés entre **d'un côté, « la menace des évolutions agricoles » et de l'autre côté, « l'atout de la présence du Parc Naturel Régional Normandie-Maine ».**

Comme partout ailleurs dans l'Orne, la principale menace qui semble peser sur le paysage agricole du bocage, est **l'évolution des pratiques agricoles** qu'il s'agisse des modes d'entretien de la haie ou des pratiques de culture. « *Les haies sont mises en copeaux. Cela est plus simple avec les broyeur que de brûler les branches au milieu du champ, d'autant plus que les personnes ne font plus de fagots pour se chauffer* ». La haie n'est plus plantée sur un talus, lorsqu'elle est même seulement maintenue pour clôturer les champs. Des changements sont cependant déjà perceptibles en faveur d'un retour des haies. « *Aujourd'hui, avec les nouvelles dispositions pro-environnementales de la politique agricole commune (PAC), on commence à voir des personnes qui replantent le long de la route ou en limite d'exploitation* ». La deuxième menace est la disparition de l'élevage et des fermes qui ont façonné le paysage du bocage. Les unités de production ne sont plus des fermes. « *On ne voit plus les bêtes parce qu'elles restent dans les bâtiments. Le développement des méthaniseurs risque d'accentuer encore plus cette tendance* » du détricotage patrimonial de l'agriculture.

Pour plusieurs élus, le **Parc Naturel Régional Normandie-Maine** est perçu comme un atout pour sensibiliser les habitants et tous les acteurs du territoire sur les notions d'environnement et de paysage. Il semblerait nécessaire d'accentuer une intervention sur l'aménagement du territoire pour apporter une vision plus globale. « *Il faut que le PNR soit fédérateur. Mais aujourd'hui, peut-être qu'il manque de moyens financiers et humains pour agir sur l'ensemble du périmètre du Parc dont la couverture semble trop large et floue* ».

Atouts et opportunités

- **Un potentiel lié à la valorisation du patrimoine**
 - Patrimoine de la Reconstruction.
 - Patrimoine minier.
 - Patrimoine lié aux activités de métallurgie et de tissage passées.
 - Des sites naturels fondés sur un relief remarquable : Fosse-Athour, le Mont-Cerisy...
- **Présence d'une structure bocagère relativement dense**
 - Malgré une diminution notable du bocage, ces 20 dernières années, l'unité paysagère conserve une structure bocagère dense par rapport au reste du département, avec un réseau de chemins important.

Faiblesses et menaces

- **Simplification de la maille bocagère**
 - Réduction de la maille bocagère, agrandissement des parcelles et diminution des prés-vergers.
- **Développement de l'urbanisation selon des logiques d'urbanisation linéaire et perte d'attractivité**
 - Développement de zones commerciales autour de Flers, le long des axes routiers, en périphérie de la ville. Perte d'attractivité et augmentation du nombre de logements vacants.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Athis-Val de Rouvre (Athis-de-l'Orne, La Carneille, Les Tourailles, Ronfeugerai, Ségrie-Fontaine, Taillebois)
- Aubusson
- Banvou
- Berjou
- Caligny
- Cerisy-Belle-Etoile
- Champsecret
- Chanu
- Dompierre
- Echalou
- Flers
- La Bazoque
- La Chapelle-au-Moine
- La Chapelle-Biche
- La Selle-la-Forge
- La Ferrière-aux-Étangs
- La Lande-Patry
- Landigou
- Landisacq
- Le Châtellier
- Le Ménil-Ciboult
- Lonlay-L'Abbaye
- Messei
- Moncy
- Montilly-sur-Noireau
- Montsecret-Clairefougère (Clairefougère, Montsecret)
- Saint-André-de-Messei
- Saint-Bômer-les-Forges
- Saint-Christophe-de-Chaulieu
- Saint-Clair-de-Halouze
- Sainte-Honorine-la-Chardonne
- Saint-Georges-des-Groseillers
- Saint-Paul
- Saint-Pierre-d'Entremont
- Saint-Pierre-du-Regard
- Saint-Quentin-les-Chardonnets
- Tinchebray-Bocage (Saint-Cornier-des-Landes, Saint-Jean-des-Bois, Tinchebray, Yvrandes)

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie**

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

